



Le 31 août 2023

Les élus SUD vous rappellent vos droits concernant la rentrée scolaire de vos enfants.

Le jour de la rentrée scolaire, chaque salarié peut embaucher 2 h après l'heure normale, s'il a 1 enfant remplissant les conditions suivantes :

- Rentrée en Maternelle
- 1^{ère} rentrée au Primaire en CP
- Rentrée en 6^{ème}

Dans le cas d'un couple de salariés CATP, ayant des enfants rentrant dans 2 écoles différentes, toujours dans les cas précédents, chacun pourra embaucher 2 h plus tard que son horaire habituel.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter vos élus SUD, nous sommes là pour vous informer et vous conseiller sur vos droits.



Nous contacter : 894BG Syndicat SUD ou syndicat.sudcatp@orange.fr



Elus SUD :



Igor BRUNET. Elu titulaire au CSE – Secrétaire du CSE - Délégué syndical – Membre CSSCT – Elu suppléant au conseil de discipline – Représentant syndical titulaire au conseil d’administration
Gaëlle SERREAU. Elue titulaire au CSE – Déléguée syndicale – Membre CSSCT
François AUGAIS. Elu suppléant au CSE
Olivier MARTINACHE. Elu suppléant au CSE – Délégué syndical
Karine SAUSSEREAU. Elue au CSE – Déléguée syndicale – Représentante syndicale titulaire au conseil de discipline - Représentante syndicale suppléante au conseil d’administration - Secrétaire nationale adjointe SUDCAM- Négociatrice nationale.
Laetitia DEMAREST – Elue suppléante au CSE – Déléguée syndicale - Représentante syndicale suppléante au conseil de discipline
Rodolphe LEBON – Représentant syndical titulaire au CSE
Séverine POTIRON – Représentante syndicale suppléante au CSE
Claire TILLIET – Déléguée syndicale



BULLETIN D’ADHESION

Je, soussigné : NOM.....

PRENOM :.....

Adresse :.....

Code postal :..... VILLE :.....

Email perso (facultatif):

Agence ou service :..... n° BG :.....

Adhère à SUD CATP

Autorise le syndicat SUD CATP à prélever le montant de ma cotisation sur mon compte bancaire

Le montant de ma Cotisation est depar mois.

Fait à le.....

Signature

Le prélèvement se fera trimestriellement

Montant des cotisations / mois:

1^{ère} année : 6€

Ensuite : AA : 7€ TAU : 9€ RM : 10€

Rappel : vous avez droit à un crédit d’impôt correspondant à 66% des cotisations versées.

Sudcam.fr